

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, GOLFIER, Mme BASQUE, BIASOTTO, LAULHAU, LETELLIER, Mme REGUESSE, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA

EXCUSES : Mme LAVOISIER (ayant donné procuration à B. Beltrami), Mme CHADOURNE, M.MAS, Mme MIGNON (ayant donné procuration à C. Basque), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort), Mme WEISS

ABSENTE : M. COURTADE

Mme Grandet est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

→ VOTE A L'UNANIMITE

FDAEC 2018

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une dotation du Département pour l'équipement des communes et précise que son montant est de 41 312 € pour 2018.

M. le Maire donne la parole à M. Bort, adjoint aux finances.

M. Bort indique que cette dotation contribuera à l'achat d'équipements pour 98 557.10€ HT (éclairage public, véhicule électrique, matériel de désherbage, logiciel).

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

→ VOTE A L'UNANIMITE

DRAC DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la révision de la ZPPAUP avec transformation en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Suite à la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Sainte Foy la Grande, il convient de lancer la consultation pour missionner un cabinet d'études pour la prestation de cette transformation.

M. le Maire indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionne à hauteur de 50 % ce genre d'étude.

Mme Sellier de Brugière, Conseillère Municipale, demande s'il y a d'autres subventions possibles.

M. le Maire répond par la négative. Il s'agit ici de la seule aide possible du financement de l'étude.

M. Laulhau, Conseiller Municipal, demande si on a un ordre d'idée du coût de cette étude.

M. le Maire indique qu'elle est évaluée à environ 70 000 €.

M. Bort précise que c'est une évaluation haute.

M. Laulhau demande s'il y a une mise en concurrence.

M. le Maire confirme le lancement d'une consultation conforme à la réglementation applicable aux marchés publics.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention correspondante auprès de la DRAC.

→ VOTE A L'UNANIMITE

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN LIEU D'ANIMATION ET DE RESTAURATION

M. le Maire rappelle qu'il s'agit du bâtiment qui jouxte le cinéma qui est susceptible de devenir un lieu d'animation et de restauration dont la gestion pourrait être confiée à une association de retour à l'emploi y compris de personnes en situation de handicap.

Il indique que suite à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre permettant de définir la faisabilité et les travaux à réaliser, c'est la proposition présentée par ARCHISTUDIO, pour un montant de 17 569.60 € HT qui a été retenue par la commission.

M. le Maire précise qu'il s'agit du cabinet qui est en charge du dossier de l'aménagement du cinéma.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

→ VOTE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux qui ont déjà été réalisés sur l'école, il n'avait pas été prévu les mesures de dédoublement de certaines classes mises en place par le Gouvernement depuis. Pour l'école de Sainte Foy la Grande, cela concerne les classes de CP, CE1 et CE2.

Les locaux étant utilisés en totalité à la rentrée de septembre 2018 et pour anticiper des mesures qui pourraient dans l'avenir prévoir le dédoublement des autres niveaux, il sera prévu des travaux sur l'école par le biais d'une convention d'aménagement d'école. Une étude préalable doit être réalisée, permettant de définir les travaux à programmer et garantissant l'engagement financier du Département sur ce dossier.

Ce qui n'a pas pu être fait lors de la première opération sur l'école, faute de temps.

M. le Maire précise que cela concernera essentiellement les étages du bâtiment abritant actuellement au rez-de-chaussée les locaux administratifs de l'école et le RASED. La restauration de cet immeuble en entrée de ville aura un impact certain.

CONVENTIONS

ENTRETIEN ESPACES VERTS ET BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire indique que suite à la consultation lancée, c'est l'association LibRT de Libourne qui propose d'assurer l'entretien des espaces verts pour un montant annuel de 17 588.50 € et l'entretien des bâtiments communaux pour un montant mensuel de 5 137.57 €.

M. le Maire précise que des financements dans le cadre de la politique de ville pourront être attribués sur ces deux contrats.

M. Laulhau demande de quel genre d'emploi il s'agit.

M. Bort explique que l'association a recherché sur la commune des personnes en situation de demande de réinsertion professionnelle.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider ces propositions.

→ VOTE A L'UNANIMITE

VEHICULE PUBLICITAIRE

M. le Maire indique que par la commune a été dotée d'un nouveau véhicule sur lequel figurent un certain nombre d'encarts publicitaires.

La réception officielle de ce véhicule aura lieu le vendredi 29 juin 2018, à 19 h 30, Esplanade Mitterrand en présence des membres du Conseil Municipal et des prestataires financeurs des encarts publicitaires.

DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 juin 2018 : 375 dont 246 hommes et 129 femmes

FIN DE LA SEANCE A 20 H 30

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

GARE SNCF

M. le Maire indique avoir rencontré des représentants de la SNCF pour une présentation de modification d'horaires d'ouvertures de la gare et des guichets, opération qui concerne toutes les gares de Nouvelle Aquitaine.

Il y a aujourd'hui une amplitude d'ouverture de la gare de Sainte Foy la Grande de 12 heures par jour avec 2 guichets, de 6 h à 19 h y compris le dimanche.

L'ouverture de la gare passerait à :

→ 7 h - 18 h la semaine		et chaque jour avec 2 guichets
→ 7 h - 16 h le week end		

Il a été confirmé que le taux de fréquentation de la gare de Sainte Foy la Grande était relativement élevé. M. le Maire espère qu'avec la réalisation des travaux en 2019 sur la ligne Libourne/Bergerac, cette fréquentation augmentera encore.

M. le Maire indique que jeudi 21 juin 2018 à 16 h aura lieu à Bergerac la signature de tous les partenaires qui vont participer au financement des travaux sur la ligne Libourne/Bergerac, dont la Communauté de Communes du Pays Foyen à hauteur de 375 000 €.

Les travaux sont programmés de janvier à août 2019.

Durant ces travaux, des bus seront mis en place sans modification des horaires.